



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 25 janvier à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 19 janvier 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	M. SBRAGGIA
M. VOGLIMACCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme BERNARD	à	Mme FALCHI
M. FILONI	à	Mme SANNA
Mme FELICIAGGI	à	Mme CORTICCHIATO
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	M. DELIPERI
M. CHAREYRE	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA
Mme SIMOMPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, M. FALZOI, et Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 janvier 2016

Délibération N°2016/2

Demande de remise gracieuse Régie Patinoire 2014.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Cette régie avait été confiée de façon provisoire et dans l'urgence à Madame Valérie Alin, direction service jeunesse, en 2014. La disposition des locaux et l'absence de personnel suppléant pour cette régie ne permettaient pas une gestion optimale et ce malgré la plus grande vigilance du régisseur.

Aussi, quatre cartes d'abonnement à 15 euros l'unité et quatre tickets à 3 euros l'unité ont été égarés pour un montant total de 72 euros. Une remise gracieuse de cette créance est demandée à la Ville, compte tenu que les différents éléments évoqués ci-dessus, n'ont pas permis au régisseur titulaire d'exercer son rôle de responsable dans de bonnes conditions de travail.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver la remise gracieuse ;
- D'annuler le titre de reversement émis à l'encontre du régisseur titulaire ;
- D'autoriser la prise en charge de ce déficit par la Ville par un mandatement de 72 euros.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 janvier 2016,

CONSIDERANT le contexte et les conditions de fonctionnement de la régie au moment des faits,

**APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

La remise gracieuse

AUTORISE

D'annuler le titre de reversement émis à l'encontre du régisseur titulaire ;

La prise en charge de ce déficit par la Ville par un mandatement de 72 euros ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE MAIRE,

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160125-2016_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2016
Publication : 14/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

